

Championnat de France des Clubs 10 M 2014 / 2015

FICHE ENGAGEMENT ECOLE DE TIR

PISTOLET

CARABINE

Club : _____ N° Asso : _____

Ligue : _____

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

NOMS	N° Licence	Nom-Prénom	Fille ou Garçon
Tireur BENJAMIN			
Tireur POUSSIN			
Tireur MINIME			

CAPITAINE DE L'ÉQUIPE (NON TIREUR DE L'ÉQUIPE)

NOM/PRÉNOM : _____

Tel : _____ E-m@il : _____

NIVEAU DE DIPLÔME : _____

COUPON À RENVOYER AVANT LE

Date et signature :

Extrait RGS 2014/2015 (§C.4.1.1. & §C.4.1.2.) :

L'équipe doit être encadrée par un Capitaine qui ne doit pas être un membre de l'équipe, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

La composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de Qualification. Elle ne peut plus l'être entre le Match de Qualification et la Phase Finale.

Championnat de France des Clubs 10 M 2014 / 2015

FICHE ENGAGEMENT ADULTES

PISTOLET

CARABINE

Club : N° Asso :

Ligue :

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

NOMS	N° Licence	Nom-Prénom	Catégorie (**)	H-N E-S-J *	ET *	Ordre de passage
Tireur n°1						
Tireur n°2						
Tireur n°3						
Tireur n°4						
Tireur n°5						
Remplaçant						
Remplaçant						

(*) Haut-Niveau : E=Elite, S=Senior, J=Jeune : liste sur le site : www.sports.gouv.fr

(*) ET=Etranger, 1 seul étranger licencié à la FFTir possible.

(**) Un Jeune ou une Dame obligatoire dans la liste des titulaires. 2 tireurs inscrits sur les listes Haut niveau maximum.

CAPITAINE DE L'ÉQUIPE

NOM/PRÉNOM :

Tel : E-m@il :

NIVEAU DE DIPLOME :

COUPON À RENVOYER AVANT LE

Date et signature :

Extrait RGS 2013/2014 (C.1.1. & C.1.2.) :

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeunes, féminines, haut niveau). Un seul remplacement est autorisé. Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais, dans le cas contraire il commence sans essai et continue le match du tireur remplacé.

L'équipe doit être encadrée par un Capitaine (membre de l'équipe ou non) chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.